

Alexandre PICART - Notaire
Société à responsabilité limitée
6183 Courcelles (ex-Trazegnies), Sentier Saint-Joseph, 1
0803.142.776

EXTRAIT DE L'AVENANT AU CAHIER DES CHARGES DRESSE PAR Me PICART, NOTAIRE à TRAZEGNIES LE 29 JUILLET 2026

A LA REQUETE DE :

...on omet....

Nous, Notaire, allons dresser comme suit le CAHIER DES CHARGES régissant la VENTE PUBLIQUE ON LINE du bien ci-après :

EXPOSE PREALABLE

A. Qu'aux termes d'un acte reçu par le Notaire Alexandre PICART, soussigné, en date du 09 juillet 2026 (répertoire 2026/0338), la requérante a requis le Notaire soussigné d'établir un cahier des charges de vente publique du bien suivant :

VILLE DE CHARLEROI - seizième division - Marchienne-au-Pont - deuxième division

Une maison d'habitation, avec toutes dépendances et garage sur et avec terrain, l'ensemble sis Rue de Roux, 66, paraissant cadastré ou l'avoir été selon titre section A numéro 24P574P0000 et partie du numéro 0024SS445P0000, et selon extrait de la matrice cadastrale du 07 avril 2026, section A, numéros 0024A616 P0000 et 0024B616 P0000, pour une contenance totale de deux ares quatre-vingt-trois centiares (2a 83ca).

(...) On Omet.

B. Ledit acte a erronément repris les délais suivants (pages 2 et 3 audit acte) :

2° Début et clôture des enchères

Le jour et l'heure du début des enchères est le mercredi 12 août 2026 à 14 heures.

Le jour et l'heure de la clôture des enchères est le jeudi 20 août 2026 à 14 heures, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

(...) On Omet.

4° Jour et heure de signature du procès-verbal d'adjudication

Après acceptation de l'enchère la plus élevée retenue par le créancier requérant et sauf instruction contraire du notaire, le procès-verbal d'adjudication sera signé en l'étude du notaire Alexandre Picart soussigné le jeudi 27 août 2026 à 14 heures.

C. En conséquence de quoi, il y a lieu de remplacer les point 2° et 4° prémentionnés par le texte suivant :

2° Début et clôture des enchères

Le jour et l'heure du début des enchères est le vendredi 04 septembre 2026 à 14 heures.

Le jour et l'heure de la clôture des enchères est le lundi 14 septembre 2026 à 14 heures, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

(...) On Omet.

4° Jour et heure de signature du procès-verbal d'adjudication

Après acceptation de l'enchère la plus élevée retenue par le créancier requérant et sauf instruction contraire du notaire, le procès-verbal d'adjudication sera signé en l'étude du notaire Alexandre Picart soussigné le vendredi 18 septembre 2026 à 14 heures.

D. L'acte établit par notre Ministère en date du 09 juillet 2026 (répertoire 2026/0338), et le présent acte forment un tout pour avoir ensemble valeur authentique de sorte qu'ils soient exécutoires conjointement.

DISPOSITIONS FINALES

1/ Certificat d'identité

Le notaire soussigné certifie l'identité des parties au vu du registre national des personnes physiques.

2/ Droit d'écriture

Droit d'écriture de cinquante euros (50,00 €) payé selon déclaration du notaire instrumentant.

DONT PROCES VERBAL

Fait et passé à Trazegnies, en l'Etude, date que dessus.

Et lecture intégrale et commentée faite, Nous Notaire avons signé.